



**MUNICIPALITÉ
DE
ROMANEL-SUR-MORGES**

**Préavis Municipal No 11
Législature 2021-2026**

**PRESENTE AU CONSEIL GENERAL DE ROMANEL-SUR-MORGES
LORS DE SA SEANCE du 21 juin 2023**

**Relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 60'000.00 pour
l'établissement du PACom (Plan d'affectation communal)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Afin de pouvoir poursuivre et finaliser la réalisation du PACom (Plan d'affectation communal anciennement Plan général d'affectation), nous revenons à vous pour un complément financier de CHF 60'000.00.

Pour mémoire, un crédit d'investissement de CHF 80'775.00 avait été demandé dans le préavis n° 12 du 10 octobre 2018 concernant l'établissement du Plan général d'affectation.

2. Situation actuelle

Le PACom a été soumis à l'enquête publique du 25 février au 26 mars 2023.

Les étapes suivantes restent à faire pour finaliser le PACom :

- Traitement des oppositions
- Adoption par le législatif
- Envoi à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) pour approbation

3. Historique

Le 10 octobre 2018, vous avez accepté un crédit de CHF 80'775.00 pour l'élaboration du PACom.

Tout au long de la procédure de révision, la Municipalité a tenté de défendre les intérêts des propriétaires auprès des services cantonaux en minimisant autant que possible les impacts de la mise en œuvre de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ce qui a augmenté les frais d'étude.

4. Description des dépassements

- Demandes de la Municipalité de modification du PACom et d'adaptation du dossier après examen préalable de la DGTL du 29 mars 2021	CHF 13'635.00
- Prise en compte des exigences de la DGTL qui ont donné lieu à une détermination complémentaire le 2 février 2022	CHF 21'816.00
- Nombreux échanges et coordination avec la DGTL suite à la détermination complémentaire afin de limiter les dézonages	CHF 13'635.00
- Adaptation et stabilisation des plans en vue de la mise à l'enquête publique	CHF 5'454.00
- Divers et imprévus	<u>CHF 5'460.00</u>
Total	CHF 60'000.00

Le budget initial de CHF 80'775.00 s'élèvera donc à un montant total de CHF 140'775.00.

5. Financement

En se basant sur une estimation du temps consacré aux différentes phases de ce projet, le montant forfaitaire pour l'ensemble de la démarche a été fixé à

CHF 60'000.00 TTC

Au 31 décembre 2022, nous disposons au bilan, d'une réserve pour investissements futurs s'élevant à CHF 529'201.75. La Municipalité propose le prélèvement, après subventions cas échéant, du coût de cet investissement à long terme à ladite réserve.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- Oüï le présent préavis,
- Oüï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,

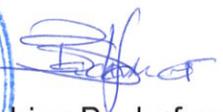
DECIDE

- Décide d'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 60'000.00, pour l'élaboration du PACom
- D'autoriser un prélèvement de CHF 60'000.00 au maximum à la réserve pour investissements futurs.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 1^{er} mai 2023.

La Syndique La Secrétaire


Isabelle Bonvin


Sandrine Bachofner

